

d'assurer à l'étranger la protection et la promotion des intérêts canadiens dans le cadre de la politique étrangère canadienne.

A partir de cette définition d'ordre général peut s'articuler une série de missions spécifiques qui découlent mais ne recouvrent pas nécessairement tous les aspects des responsabilités du ministère-mission diplomatique qui consiste à maintenir les contacts et le dialogue avec les gouvernements étrangers et à faire valoir nos points de vue auprès d'eux et au sein des organismes inter-gouvernementaux (ONU, francophonie, Commonwealth, OEA, etc).

Mission institutionnelle qui consiste à donner au(x) ministre(s) les informations, avis et recommandations nécessaires à la formation de la politique étrangère canadienne;

Mission consulaire qui consiste à assurer la protection des ressortissants canadiens à l'étranger selon les règles et usages internationaux;

Mission commerciale qui consiste à faciliter et contribuer à la promotion des produits canadiens à l'étranger;

Mission spécifique relative au règlement des conflits et à la promotion du développement de la paix, des droits de la personne, à la projection du Canada à l'étranger (information et culture), à l'immigration, à l'environnement et à toutes les autres tâches en rapport avec l'étranger que peut définir le gouvernement.

Le Ministère a une responsabilité unique eu égard aux autres ministères qui fait de lui l'agence centrale de tous les rapports avec l'étranger. Cela ne signifie pas que le Ministère doit prendre à son compte toutes les fonctions des ministères spécialisés, tâche manifestement impossible. Mais il lui revient d'assurer la coordination et l'encadrement nécessaire lorsque les pays étrangers sont en cause (ou les organisations internationales).

- G.R. BERRY/Havana

Department of External Affairs provides most vital institutionalized interface between Canada and the world beyond its borders. It is not the only department of government which functions in this role, but it is the only department which can bring to bear, on the international activities of other departments and agencies, a broader focus which ensures consistency of individual actions of the Canadian government with overall foreign policy objectives and orientations.